

À pied, à vélo dans le POS

Genas (Rhône): le POS programme le "village urbain"

Genas est une commune de 11 200 habitants, située en périphérie de l'agglomération lyonnaise. Comme toutes les villes, elle a à cœur de faire évoluer son plan d'occupation des sols (POS). Son premier POS a été adopté en 1976. Une première révision a été effectuée en 1986 et une seconde en 1989.

Cette dernière révision n'a pas bouleversé le POS d'origine puisque le transfert entre zones naturelles et zones constructibles n'a porté que sur 5 % du territoire communal. Par contre, elle a mis l'accent sur l'aspect qualitatif avec de fortes ambitions en terme de bien être et de qualité de vie des habitants.

Pour effectuer cette démarche, les élus de Genas ont beaucoup investi dans les études, en s'appuyant à la fois sur le cabinet d'urbanisme suisse "Feddersen et Klosterman", sur les services de la DDE et ceux de la Mairie. Au-delà d'une réponse technique, les urbanistes suisses ont apporté une "philosophie" répondant aux attentes des élus.

Le concept retenu est celui du "village urbain" permettant à Genas de conserver une "âme de village" tout en offrant aux habitants tous les services de la métropole.

Dans cet esprit, une grande attention est apportée aux traitements des axes et cheminements. Une série de 22 "recommandations illustrées" accompagnent et complètent les différents articles du POS. Dès l'entrée sur la commune, les voies principales d'accès sont bordées de haies d'arbres au travers desquelles on aperçoit cyclistes et passants. Les voies communales sont toutes remodelées afin d'intégrer des cheminements pour cyclistes et piétons. Plusieurs projets types de rues paysagées ont été définis. Dans la traversée des cœurs de bourgs, les rétrécissements naturels ou les chicanes du bâti ont été conservés pour conforter la recherche de ralentissement. De multiples chemins accessibles aux seuls vélos et piétons relient entre eux les différents quartiers, les équipements et les zones d'activité. Ils permettent de passer d'une activité à une autre sans être obligé de reprendre la voiture. On trouve même des allées cavalières. Ces axes, très souvent aménagés au sein des coulées de verdure, sont très appréciés par les jeunes. Ils sont utilisés autant comme voies utilitaires que comme des terrains de jeu, pour se rendre à l'école ou pour se promener.

Ce parti pris de respect systématique du piéton, donc du bien être des Genassiens, a été l'un des fils conducteurs du dernier POS.

ENSEIGNEMENTS

La volonté politique d'avancer dans la réalisation du réseau piétons/cyclistes est très forte.

Par contre, le maillage organisé de ce réseau n'est pas toujours bien vécu par les habitants des lotissements qui parfois "referment" les passages.

En zone naturelle, la réalisation d'un cheminement piétons/cyclistes demande parfois l'acquisition de parcelles complètes.

ÉLÉMENTS DE COÛT

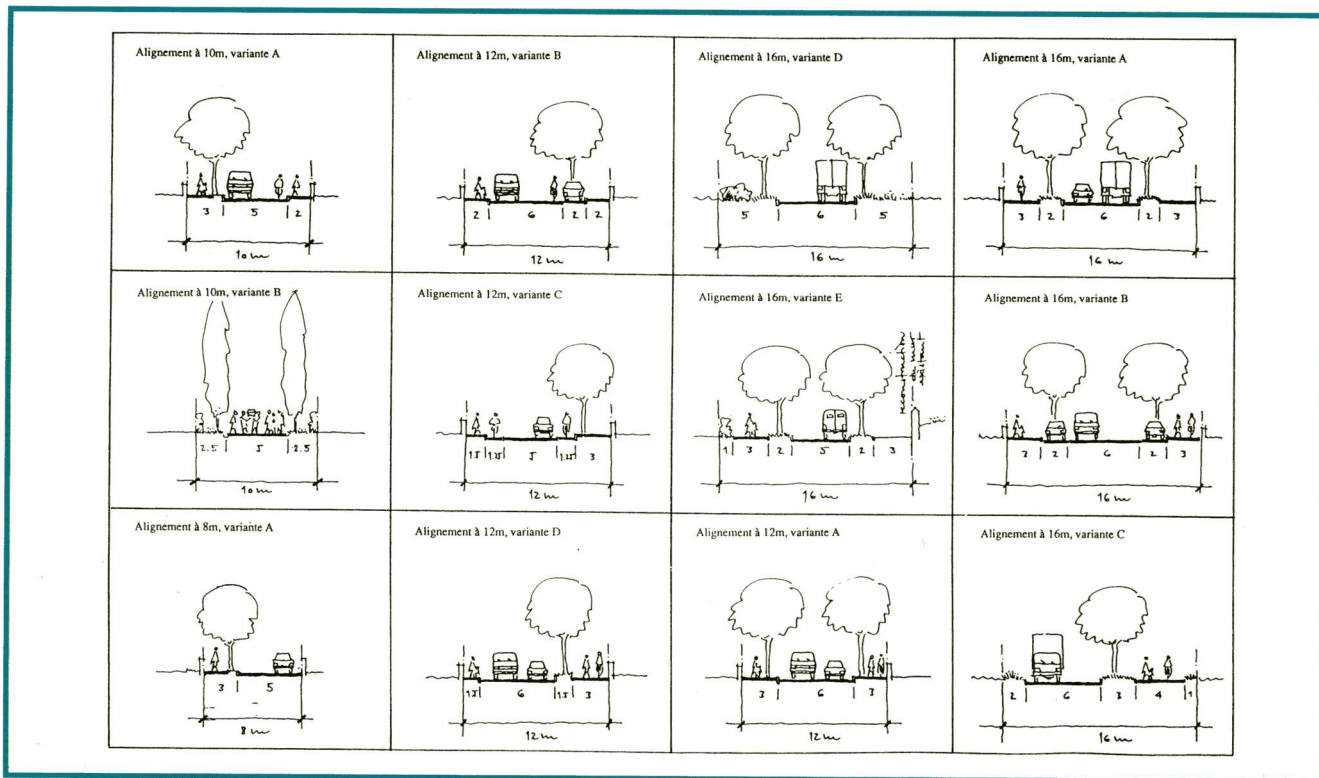
Le POS de Genas est un document d'urbanisme ambitieux dont le coût a dépassé le million de francs.

La réalisation du réseau piétons/cyclistes implique un investissement important dans le foncier, notamment en zone naturelle.

Exemple de profil voirie à 12 mètres



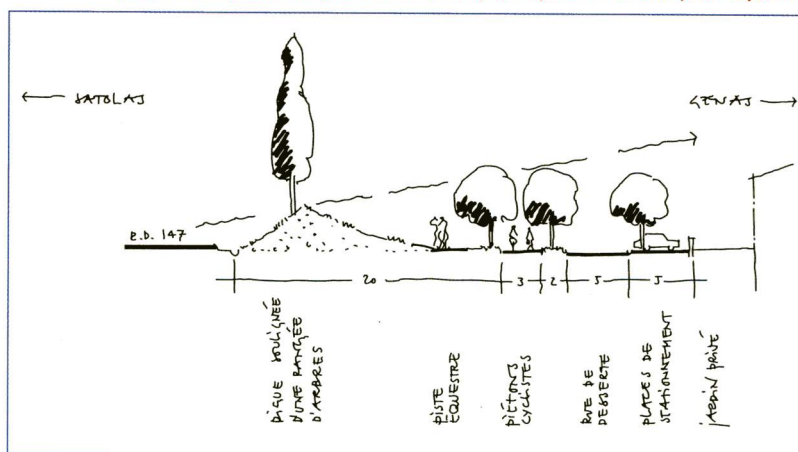
© Ville de Genas



De nombreuses "recommandations" accompagnent les différents articles du POS
 Par exemple une série de profils types de rues paysagées



La "ceinture verte" séparant le bâti de la RD 147
 propose toujours une promenade, une piste cyclable ou une piste équestre



Exemple de liaisons interquartiers

ACTEURS

Ville de Genas - Direction départementale de l'équipement - Cabinet Feddersen et Klostermann

PERSONNES À CONTACTER

- Jean Ancian, ville de Genas, adjoint à l'urbanisme - Tél. 04 72 47 11 13
- Martial Gille, ville de Genas, responsable du service urbanisme - Tél. 04 72 47 11 15